Monsieur,

Par la présente, je vous prie instamment de chercher un logement conforme à la situation familiale qui est la vôtre.

En effet, quand vous êtes arrivés en 2022, l’appartement avec 2 chambres que je vous donnais en location était parfaitement conforme à votre situation familiale. Vu l’arrivée de l’enfant suivant, ce n’est plus le cas.

Je n’ai pas de plainte particulière à formuler à votre encontre. Les loyers sont payés et les accords sont respectés. Vous me prévenez quand vous avez un souci technique pour que je puisse intervenir, et on règle le souci facilement.

Néanmoins, les voisins se plaignent des bruits supplémentaires.

Deux enfants de sexe différents et de cet âge dans cet appartement deux chambres, ce n’est pas conforme au Code Wallon du Logement.

Par ailleurs, le Code Wallon du Logement interdit d’utiliser le living comme chambre dès qu’un enfant a plus de 6 ans. Cela veut dire que depuis 1 an les enfants partagent la  chambre cela n’est pas conforme non plus.

Dès lors, pour la bonne forme, et pour éviter d’être traité de marchand de sommeil, je vous prie de me donner votre congé.

Comme il est impossible d’augmenter la taille de l’appartement, je vous mets en demeure de chercher (et de trouver !!!) un logement dans les meilleurs délais.

Faute d’un congé reçu de votre part avant fin juin, je me verrai contraint de mettre fin pour le 01 juillet 2024 (délais de 3 mois donc prend fin le 30 septembre 2024) au bail qui nous lie.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.